



Hameaux - 1/10000ème

- Servitudes d'utilité publique :**
- AC1 - monuments historiques inscrits et classés
 - AC2 - sites inscrits et sites classés
 - AS1 - périmètres de protection immédiats des eaux potables et minérales
 - AS1 - périmètres de protection rapprochés des eaux potables et minérales

- Cadastre**
- Bâti cadastré (2018)
 - Bâti existant non cadastré (2019)
 - Parcelle cadastrale (2018)

NB : certaines servitudes d'utilité publiques ne sont pas reportées sur cette carte (PM1, etc.). Il convient de se référer aux autres pièces constitutives des annexes de servitudes d'utilité publiques.

NB : cette carte a vocation à indiquer à titre indicatif les périmètres concernés par des servitudes d'utilité publique. Les périmètres opposables sont ceux figurant dans les actes d'instauration de servitudes. Les périmètres reportés sur la carte sont issus de source officielle <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>. Cependant, les fonds de plans à partir desquels ces périmètres ont été tracés peuvent différer de celui choisi pour le PLU, ce qui peut induire certains décalages.

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE NEUVACHE (05100)

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME



5. ANNEXES – 5.3. Servitudes d'utilité publique – 5.3.2. Carte des servitudes AC1, AC2 ET AS1

PLU arrêté le : 20 mai 2019
Le Maire

ECHELLE : 1/20000ème

PLU approuvé le
Le Maire

Alpicité
Urbanisme. Patrimoine.
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Chapelle,
1, résidence La Colline des Chênes
85200 Embour
Tel : 04 50 45 50 55
Mail : alpicite@wanadoo.fr